

LA CHARTE DU REPRESENTANT DU CLUB FFC®

La Fédération Française de Cuisine® (FFC), association loi 1901, a pour mission première de promouvoir la cuisine et les disciplines qui y sont associées, comme loisir auprès du plus grand nombre. Pour assurer sa représentativité au niveau régional, la FFC® s'appuie sur des Clubs (associations loi 1901) en région. Le/la représentant(e) du Club FFC® est un(e) représentant(e) de la Fédération Française de Cuisine® à un niveau local.

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des statuts et des missions de la Fédération Française de Cuisine®.

Bénévole, je ferai mes meilleurs efforts afin de tout mettre en œuvre pour contribuer au développement, à la promotion et à l'animation de la communauté des membres de la FFC dans sa région.

Chaque Club FFC® doit :

- Faire la promotion de la 'Cuisine' de loisir pratiqué par des amateurs.
- Représenter la FFC au niveau local auprès des membres, collectivités et institutions, médias, clubs et Ecoles de cuisine.
- Relayer les informations de la FFC auprès des clubs et membres en région d'une part et d'autre part toutes initiatives et informations dans l'univers de la cuisine de loisir dans sa région (articles presse, recettes, internet, livres, histoires, anecdotes...) auprès du bureau de la FFC®.
- Recruter de nouveaux membres via ses relations, des clubs et/ou associations, écoles de cuisine, clients...
- Contribuer à l'organisation d'opérations définies et validés en accord avec la FFC, autour de la cuisine et des disciplines associées (cours, sorties, visites, rencontres...)
- Participer à la vie fédérale et au fonctionnement de la FFC® (réunions de coordination des Ambassadeurs, commissaire et/ou jury dans le cadre du Championnat de France de Cuisine Amateur®, démonstrations culinaires sur des Foires ou des salons...)
- Etre ouvert à tous sans limite d'âge ou de niveaux ; il doit en outre, permettre à chacun de s'exprimer autour des thèmes de la Cuisine Amateur : Dégustation, Cuisine, Accords des mets et boissons et Arts de la Table
- Les Clubs FFC® sont des associations à but non lucratifs. Les fonds récoltés par la cotisation ou les activités devront être utilisés à la réalisation de l'objet du Club. La Fédération se réserve le droit d'exclusion du Cercle et de ses membres en cas de non respect de ces pratiques.
- Chaque Club adressera un rapport annuel de ses activités à la Fédération, ainsi qu'un compte-rendu de son Assemblée Générale.
- Toute personne adhérente au Club et à ses activités devra avoir payé sa cotisation au Club ou à la FFC®

Je soussigné(e) : affirme avoir pris connaissance de la Charte du Club FFC® et des démarches à suivre pour finaliser la création du Club en tant qu'association loi 1901, et m'engage à honorer ses obligations face à la charte du Club FFC®.

Monsieur / Madame _____

Numéro licence _____

Fait à _____

Le _____

Signature précédé de la mention
"Lu et approuvé"